Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2025-105

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PAYS D'IROISE: PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DES CHÈQUES VACANCES

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BEGOC Sandrine, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, BOSCHET Dominique, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DENIEL Romain, GOURVENEC Georges, GOUZIEN Gérard, GUENNEUGUES Marie-Dominique, KEREBEL Jean-Marc, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LETARD Murielle, MASSON Catherine, OLLIVIER Sylvie, PELLEAU René, QUENTEL Annie, QUIVORON Chantal, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, VINCE Logann, WALLNER Paul

Etaient représentés :
- Madame Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Monsieur David CARREGA
- Madame Célia GOURLAY à Monsieur Paul WALLNER
- Madame Christiane LE HIR à Madame Anne LAOT

Madame Solange ARZEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 02/12/2025
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient comme chaque année de contribuer au financement des chèques vacances au bénéfice des agents de la commune dans le cadre de la convention signée avec le Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Iroise.

La participation de la Commune est calculée au prorata du nombre d'agents.

Pour l'année 2025, le montant à verser au COS est, à ce jour, estimé comme suit :
- Part des agents : 7 558,45 €
- Part employeur : 50 196,55 €

Soit un total de 57 755,00 €
Auxquels s'ajoutent les frais de dossier d'un montant de 577,55 €

Au regard des règles d'attribution (nombre de mois effectifs dans l'année), le montant est susceptible d'être modifié en fonction des mouvements d'effectifs d'ici la fin de l'année.

Aussi,
Vu la délibération n°2021-062, du 27 septembre 2021, relative au renouvellement de la convention tripartite entre le Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Iroise, Pays d'Iroise et la Commune,
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée par le Maire le 5 octobre 2021,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
APPROUVE l'attribution de cette participation en faveur du Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Iroise pour le financement des chèques vacances

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Solange ARZEL **David CARREGA**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_105-DE